

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 16 novembre 2011

Présents : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Paul Bertrand, Valérie Guillet, Giovanni Cadeddu, Yves Guillet

Excusé : Martin Béchier, Gérald Idelon, Carine Michel, Sandra Perrier

Délibérations du conseil

→ Approbation du projet d'aménagement d'une boulangerie-pâtisserie au rez-de-chaussée de la maison Roche. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 250 000€HT. Les aides de l'Etat (FISAC) et du Département de la Drôme sont sollicitées, à hauteur de 80%. *Voté à l'unanimité.*

→ L'Etat va remplacer la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble par la Taxe d'Aménagement à partir du 1^{er} mars 2012. Les communes doivent voter les futurs taux de cette taxe pour 2012 avant le 1^{er} décembre 2011. Les taux suivants sont votés après délibération à l'unanimité :

- la taxe d'aménagement est fixée à 3% ;
- exonération totale des commerces de détail d'une surface inférieure à 400m², en vue de soutenir le maintien du commerce de proximité ;
- exonération à hauteur de 50% :
 - o des locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
 - o de 50% de la surface excédant 100m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du Prêt à Taux Zéro renforcé (PTZ+)

Le présent vote est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés pourront être modifiés tous les ans.

→ Suite au projet de lotissement communal « la Chicoune », une voirie de desserte doit être créée en raccordement avec la parcelle F68 de Mr Marcon, conformément aux orientations d'aménagement des zones AU du PLU. Pour ce faire, une partie des parcelles de l'indivision Berthoin et de Mr Marcon vont être acquises par la commune, selon les principes suivants :

- échange de la parcelle F245 appartenant à l'indivision Berthoin contre une partie équivalente et contiguë de la parcelle communale F61. Le muret de délimitation du jardin sera déplacé et reconstruit par la commune à l'identique sur la parcelle F246.
- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle F243 appartenant à Mr Marcon, en contrepartie de l'installation d'un compteur d'eau sur la parcelle voisine F244.

Voté à l'unanimité.

→ Le réservoir d'eau du village a été implanté sur la parcelle A388 appartenant à Mr Marcon. Le Maire expose qu'il y a lieu de régulariser cette situation, et d'acheter l'emprise de ce bâtiment communal. Après avoir négocié avec Mr Marcon, il est proposé l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle en contrepartie de la gratuité de l'eau communale jusqu'à son décès. *Approuvé à l'unanimité.*

→ Mr Didier Colas souhaite louer le local commercial ex-« Aromabulle » au RDC de l'Hôtel du Vercors pour y installer un point chaud (boulangerie, viennoiserie) temporaire. La commune accepte de signer un bail précaire d'une durée de 5 mois à compter du 1^{er} décembre, pour un loyer mensuel de 232€HT. *Voté à l'unanimité.*

→ Le Droit de Préemption Urbain n'est pas utilisé par la commune pour la cession de la maison de Mr Morel aux Abisseaux à Mr et Mme Crépeau. *Voté à l'unanimité.*

→ A l'occasion du renouvellement du bail commercial du camping, Mr Colas et Mme Palermo souhaitent que la gestion du meublé communal « les côtes » soit intégrée dans le futur bail, et non plus en régie intéressée. La commune accepte cette intégration pour un montant de 4 000€/an, avec transfert des charges attenantes et du renouvellement du mobilier. *Voté à l'unanimité.*

→ Une admission en non-valeur sur la redevance d'eau et assainissement d'un montant de 143€ est approuvée à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ La demande de Mme Virginie Perucca, adjoint administratif 1^{ère} classe, de passer de 90% à 100% de temps de travail est acceptée au 1^{er} décembre 2011.

→ Le Préfet de la Drôme a prescrit la modification du règlement du PPR de la commune par arrêté du 20 octobre. Le pôle prévention des risques de la Direction Départementale des Territoires a rédigé une note explicative et une modification du règlement, dans le but de prendre en compte la possibilité d'étudier une autre filière d'assainissement autonome que celle imposée dans le PPR de 1988, sur les secteurs B1 et B2. Les avis techniques du SPANC et du bureau d'études Hydrophy seront demandés avant de transmettre l'avis de la commune à la Préfecture. Le projet de modification sera ensuite mis à disposition du public pour remarques pendant un mois, après les mesures de publicité.

→ La demande de stage de fin de 3^e en mairie de Mlle Fanny Piège est acceptée.

→ La proposition de revente de petit matériel (radiateurs, plaque de cuisson...) de Mme Bertrand et Mme Angélini suite à leur départ de l'appartement communal est acceptée pour un montant de 524 €.

→ La demande de remplacement de la porte d'entrée vitrée du Bureau de Poste est acceptée.

→ La demande de France Telecom de supprimer la cabine téléphonique de Tourtres est refusée.

→ Mr Adrien Eymard demande l'autorisation de louer des parcelles boisées communales sur le secteur des Etravoïdes dans le bois de l'Allier. La commune est d'accord sur le principe, les conditions devront être validées avec l'ONF.

→ L'association Courant Alternatif Vertaco demande la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour la projection d'un film. Le conseil propose une location de 50€, par équité envers les autres associations.

Informations au conseil

→ Le maire donne lecture d'un courrier de présentation du collectif citoyen du Vercors. Constitué d'habitants du canton de la Chapelle en Vercors et des environs, ce collectif entend d'une part être force de propositions pour susciter l'entraide et la solidarité entre les habitants, améliorer la vie quotidienne, d'autre part dénoncer les injustices et lutter contre les inégalités. A leur demande, une rencontre avec le conseil sera organisée prochainement.

→ La consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de boulangerie a été lancée le 8 novembre. Le choix sera effectué fin novembre, pour une validation prévue lors du conseil municipal du 30 novembre.

→ La fête du Bleu 2012 aura lieu à Vassieux en Vercors les 11 et 12 août.

→ Mme Sylvie Maréchal demande l'installation d'une pierre à la place de la borne incendie.

Secrétaire de séance : Yves Guillet